

Vivre debout

HI/52
Nire Awanere

Bombes à sous-munitions :

Moratoire ou interdiction?

Action:

Déminage au Mozambique

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

NUMERO 12 HIVER 2004

REVUE TRIMESTRIELLE

Vivre debout

Quand vous faites un geste, d'autres font un pas...

**HANDICAP
INTERNATIONAL**
Vivre debout

CCP : 85-210210-9 **Merci!**

N'oubliez pas de déduire vos dons 2004 de vos impôts

Dans tous les cantons, les dons faits à Handicap International peuvent être déduits de vos impôts dans les limites des déductions fiscales (voir www.handicap-international.ch). Handicap International vous enverra, avec le journal de mars 2005, une attestation de vos dons effectués en 2004. Si toutefois vous avez besoin de l'attestation plus tôt, contactez-nous par mail (higeneve@compuserve.com), ou par téléphone le matin au 022 788 70 33. Katharina Gossay-Fox et Claire Herrmann se tiennent à votre disposition.

Sommaire

VOUS ET HANDICAP INTERNATIONAL 2

N'oubliez pas de déduire vos dons 2004 de vos impôts

Commandez vos étiquettes personnalisées

EDITORIAL 3

Interdiction des mines antipersonnel: tenons vos promesses!

DOSSIER 4

Bombes à sous-munitions: moratoire ou interdiction?

ACTION 6

Rapport 2004 de l'Observatoire des mines

ACTION/TÉMOIGNAGE 7

Quand les Cambodgiens déminent le Mozambique

«Je n'arrive pas encore à y croire»

PARRAINS SOLIDAIRES 8

IMPRESSION

Editeur
Handicap International
Av. de Joli-Mont - 1209 Genève
Tél. 022 788 70 33
Fax 022 788 70 35

www.handicap-international.ch

Responsable de publication

Paul Vermeulen

Rédaction

Claire Herrmann

Paul Vermeulen

Anne Villeneuve

Graphisme

Parenti Design - Genève

Imprimeur

Atar - Genève

Ce journal est imprimé sur du papier sans chlore

Destiné aux membres de Handicap International

Tirage: 29'700 exemplaires

Page de couverture:

© Claire Herrmann/Handicap International

Page 2: © Claire Herrmann/Handicap International

Page 3: © Claire Herrmann/Handicap International

Page 4-5: © Handicap International

Pages 6: © Paul Vermeulen/Handicap International

Page 7: © Jean-Baptiste Richardier/

Handicap International

© Jean-Charles Betrancourt pour

Handicap International

Page 8: © Bernard Franck/HI Belgique

Notre photo



Madame Sot Samst et Monsieur Thy Nat font la couverture de ce journal. Qui sont-ils?

Sot Samst a dû être amputée suite à un accident par mine. Pour lui permettre de développer une activité génératrice de revenu, Handicap International a soutenu l'achat d'un vélo. Chaque jour, elle parcourt plusieurs kilomètres pour transporter ses fruits et les vendre au marché.

Thy Nat, quant à lui, est devenu paraplégique en tombant d'un palmier. Après avoir été soigné six mois dans notre centre pour para- et tétraplégiques à Battambang, Handicap International l'a aidé à monter un petit commerce de réparation de vélo.

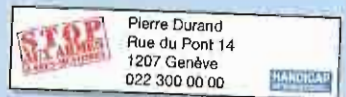
Un jour, Sot Samst s'est rendue chez Thy Nat pour faire réparer son vélo. Aujourd'hui, Sot Samst et Thy Nat sont mariés et... heureux!



Commandez vos étiquettes personnalisées

Au vu du succès rencontré par les étiquettes personnalisées «Stop aux armes à sous-munitions» envoyées avec le journal de septembre 2004, nous vous offrons la possibilité d'en commander 192 exemplaires pour Fr. 35.-. Ce montant couvre les frais d'impression et d'envoi.

En les commandant maintenant au moyen du coupon en bas de la page, vous avez en plus la possibilité d'ajouter une ligne de complément d'information (par ex. tél. ou e-mail). Merci d'écrire en majuscules.



RENOYER CE COUPON À Handicap International - Avenue de Joli-Mont 11 - 1209 Genève - par fax: 022 788 70 35 - ou par mail: higeneve@compuserve.com

Coupon-réponse

Je commande 192 étiquettes personnalisées et verserai Fr. 35.- au moyen du bulletin de versement qui accompagnera la livraison.

Signature: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Ville: _____

Complément d'information: _____

Interdiction des mines antipersonnel: tenons vos promesses!



Le titre de cet éditorial est affiché depuis le 18 novembre 2004, en français et en anglais, sur les huit panneaux qui entourent notre sculpture Broken Chair sur la place des Nations, à Genève. Ce slogan rappelle que la signature du Traité d'interdiction n'est pas un aboutissement en soi, mais le début de la mise en œuvre des engagements d'élimination totale des mines antipersonnel et d'assistance aux victimes de ces armes.

Cinq années après l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction, des résultats encourageants sont enregistrés, et ce journal revient sur le travail accompli. Du 29 novembre au 3 décembre 2004, le «Sommet de Nairobi pour un monde sans mines» a réuni plus de 150 Etats pour faire un point intermédiaire sur ces progrès, et pour solliciter des engagements renouvelés qui permettront de tenir les échéances inscrites dans le Traité.

Il y a toutefois des promesses qui sont plus difficiles à tenir que d'autres et il est essentiel de les évoquer. Ainsi, l'échéance de 10 ans pour le déminage des pays affectés ne peut être tenue qu'en conjuguant les fortes compétences développées dans sa mise en œuvre avec le soutien financier adéquat des autres Etats. Les indicateurs actuels nous alertent sur le niveau insuffisant de ces financements, et pour de nombreux pays minés il devient très difficile de tenir cette échéance.

L'assistance aux quelque 300'000 à 400'000 victimes de mines survivantes reste le domaine dans lequel le Traité d'interdiction a le moins progressé. Si dans ce domaine-là également les savoir-faire ont évolué, force est de constater que les engagements des Etats ne sont pas à la hauteur des arguments profondément humanitaires qui ont motivé le Traité d'interdiction. Les enjeux croisés de santé publique, de lutte contre la pauvreté, de développement et de droit des personnes handicapées nécessitent des plans nationaux pour l'assistance aux victimes, que les pays démolis par la guerre ont beaucoup de difficultés à concevoir et à mettre en œuvre.

Sept ans après la négociation du texte du Traité, les prises de position d'un petit nombre d'Etats signataires divergent de l'interprétation légale et de la pratique prédominante. Ceci concerne l'article 1, sur le stockage et le transfert de mines lors de «l'assistance» à des Etats non-signataires dans des opérations militaires conjointes; l'article 2 sur les mines antivéhicule équipées de systèmes anti-manipulation ou d'allumeurs sensibles qui les font fonctionner comme des mines antipersonnel, et l'article 3 sur le nombre de mines conservées à des fins de tests et d'entraînement.

Une des promesses majeures qui reste à tenir est l'Universalisation du Traité. 42 pays, avec des stocks totaux de 180 à 185 millions de mines antipersonnel, restent en dehors du Traité d'interdiction. Ils comprennent trois des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Chine, Russie et Etats-Unis), la majeure partie du Moyen-Orient, les anciennes républiques soviétiques et de nombreux pays d'Asie.

Sur la place des Nations, Broken Chair, la sculpture de Handicap International réalisée par Daniel Berset, vient d'être restaurée. Avec le soutien du public elle pourra continuer de rappeler aux Etats les promesses à tenir pour l'élimination totale des mines antipersonnel.

Paul Vermeulen
Directeur



Bombes à sous-munitions: moratoire ou interdiction totale?

La Coalition contre les sous-munitions (CMC, Cluster Munition Coalition) compte aujourd'hui 147 organisations membres. Handicap International est cofondatrice et membre du comité de la CMC. La Coalition a participé en novembre 2004 aux réunions des Nations Unies sur les armes conventionnelles (CCW). Anne Villeneuve, chargée de plaidoyer pour Handicap International, analyse le sens de l'appel de la CMC.



Cette bombe-mère de type BL-755 de 272 kg, mise au point en 1960, fait 2,45m de long et 0,41m de diamètre. Elle contient 147 sous-munitions antichar. De fabrication britannique elle a notamment été utilisée lors de la 1^{re} guerre du Golfe et en ex-Yougoslavie.

LA COALITION S'EST STRUCTURÉE AUTOUR D'UN APPEL EN TROIS POINTS

- Interdiction d'utilisation, de production et de transfert de sous-munitions, tant que les problèmes humanitaires qu'impliquent ces armes n'auront pas été résolus.
- Augmentation des ressources pour l'assistance aux communautés et aux individus affectés par les sous-munitions non explosées ou tout autre résidu explosif de guerre.
- Reconnaissance de la responsabilité des utilisateurs de sous-munitions ou autres munitions devenant des résidus explosifs de guerre, en matière de dépollution, de signalisation, de sensibilisation au danger, d'information et d'assistance aux victimes.

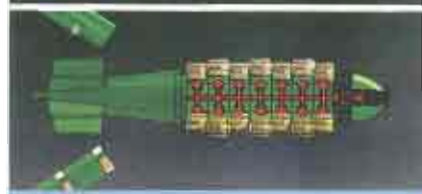
Certains pourront s'étonner de la teneur de cet appel et se demander si la coalition n'entre pas dans le jeu des militaires en ne demandant pas strictement une interdiction totale. En effet, il faut s'arrêter quelques instants sur les termes exacts de cet appel: «tant que les problèmes humanitaires que pose l'utilisation de ces armes n'auront pas été résolus», qui s'apparente plus à une demande de moratoire qu'à une interdiction.

Que doit-on entendre par «problème humanitaire»? Le sens de notre révolte s'applique bien aux «dommages collatéraux». En ce qui concerne les sous-munitions, il s'agit en premier lieu de

faire respecter complètement le droit international humanitaire, qui indique bien que les opérations de destruction menées pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les

populations civiles. Les armes employées par les parties en conflit doivent être utilisées de façon discriminante et proportionnée aux menaces identifiées, et seuls des objectifs militaires peuvent faire l'objet de bombardements. Or, aujourd'hui, l'utilisation des sous-munitions ne respecte pas ces termes puisque les forces présentes en Irak par exemple, ont largement utilisé ces armes dans les zones d'habitations, où s'étaient par ailleurs établis certains éléments de l'armée italienne. De plus, n'ayant pas toutes explosé à l'impact, avec un taux de ratés important, elles continuent à faire des victimes civiles, même après la fin des affrontements.

À la lumière de cet exemple, la demande des ONG de la coalition revient à une demande de suspension immédiate de toute utilisation de ces sous-munitions, au nom de notre refus commun de transiger sur les problèmes humanitaires qu'elles provoquent.



La bombe-mère est larguée d'un avion puis s'ouvre en vol. Les sous-munitions sont expulsées dans un rayon de 18m par du gaz sous pression. L'ouverture de petits parachutes met les sous-munitions en position verticale et les répartit sur une large zone.

UN APPEL QUI EST LE REFLET D'UN CONSENSUS

Le moratoire ainsi demandé par la CMC est à l'évidence le fruit d'un consensus entre différentes sensibilités des organisations présentes au sein de la coalition, d'un côté les partisans d'une interdiction totale sans restriction, et de l'autre les ONG davantage portées par une attitude pragmatique, qu'elles considèrent plus recevable par les États parties à la «Conférence de l'ONU sur certaines armes classiques» (CCW). Aujourd'hui, tel qu'il est formulé, l'appel hisse la CMC au rang d'interlocuteur crédible auprès des États parties à la Conférence. C'est dans cette enceinte que sont menées à l'heure actuelle les négociations sur les sous-munitions.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS*

- 33 États produisent des sous-munitions, dont l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, la Russie, la Suisse, etc.
- 58 États possèdent des sous-munitions dont l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Japon, la Russie, la Suisse, etc.
- 16 pays sont affectés par les sous-munitions: Afghanistan, Albanie, Arabie Saoudite, Bosnie Herzégovine, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Irak, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Russie, Soudan, Tchad, Vietnam.
- 1,8 à 2 millions de sous-munitions auraient été larguées en Irak.

* Source: *Rapport mondial 2004* de Human Rights Watch

Demander une interdiction totale de leur utilisation serait prendre le risque de refermer les portes de discussions encore bien timides, mais réelles.

La CMC n'en est encore qu'à ses débuts. La volonté réelle des Etats à vouloir régler véritablement ce problème est encore difficile à mesurer.



Grâce à sa charge perforante métallique qui est propulsée au moment de la mise à feu (b), chaque sous-munition est capable de traverser 25 centimètres de blindage (c). En même temps, l'enveloppe se brise en 2'000 fragments préformés (a) qui se dispersent sur un rayon de 30 à 40 mètres et qui sont conçus de manière à être efficaces contre les troupes et les cibles non protégées par un blindage (effet antipersonnel).

ENCOURAGER DES APPROCHES DIFFÉRENTES POUR UN OBJECTIF SIMILAIRE

Bien qu'il y ait des divergences sur la

méthode, il n'y a pas de doute sur la finalité de la coalition internationale: dénoncer les conséquences humanitaires inacceptables de l'utilisation des sous-munitions. Pour cela, la CMC devra s'appuyer sur la mobilisation des opinions publiques et renforcer la coalition. Nous n'encourageons pas gouvernements, industriels et militaires à améliorer leur arsenal de sous-munitions.



La taille de la sous-munition d'une BL-755 est de 15cm par 5cm. Le taux de ratés constaté se situe entre 8 et 12%. Ces très nombreux ratés sont particulièrement instables et constituent de très graves menaces pour les populations civiles.

Nous prenons acte que les conséquences humanitaires ne sont pas maîtrisées, ce qui justifie notre demande de non-utilisation des munitions en cause.

Si aucune décision politique n'était prise par la CCW pour supprimer les conséquences humanitaires de ces

armes, l'interdiction totale s'imposerait alors à l'ensemble des ONG de la coalition comme l'unique revendication possible. ■



Les survivants d'un accident avec une sous-munition ratée subissent des lésions graves qui nécessitent de la chirurgie reconstructive complexe et coûteuse. Ici une prothèse osseuse du bras.

AVEC HANDICAP INTERNATIONAL DITES NON aux bombes à sous-munitions!

www.handicap-international.ch

En signant cette pétition, vous soutenez notre appel à:

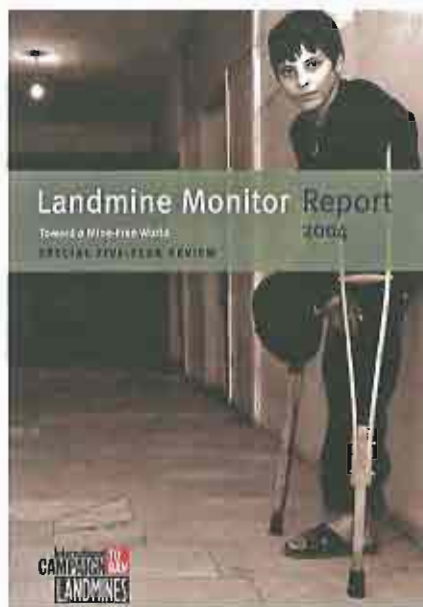
- l'interdiction de produire et d'utiliser les bombes à sous-munitions tant que les problèmes humanitaires qu'entraîne leur emploi ne seront pas résolus;
- l'augmentation des ressources destinées à l'assistance aux victimes;
- la reconnaissance de la part des utilisateurs d'armes à sous-munitions de leur responsabilité dans la dépollution, le marquage, la prévention, l'information et l'assistance aux victimes.

(Vous trouverez notre pétition également sur notre site www.handicap-international.ch)

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Signature

MERCI DE RENVOYER CE COUPON À HANDICAP INTERNATIONAL - AVENUE DE JOLI-MONT 11 - 1209 GENÈVE

Rapport 2004 de l'Observatoire des mines



UTILISATION DES MINES ANTIPERSONNEL

Le fort recul de l'utilisation des mines antipersonnel depuis le milieu des années 90, est sans nul doute le résultat le plus marquant obtenu par le Traité d'interdiction et par le mouvement pour l'interdiction des mines antipersonnel en général. Le Rapport de l'Observatoire des mines de 1999 identifiait 15 gouvernements utilisateurs de mines antipersonnel, tandis que celui de 2004 fait état de 4 gouvernements utilisateurs en 2003/2004.

Parmi les Etats qui ne se sont pas ralliés au Traité, seuls la Russie et le Myanmar ont utilisé des mines antipersonnel, de manière continue, de 1999 à 2004. L'Erythrée, l'Inde, l'Irak, Israël, le Kirghizstan, le Népal, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Ouzbékistan et la Yougoslavie reconnaissent avoir utilisé, à un moment ou à un autre, des mines antipersonnel durant cette même période.

Sur plus de 1'000 pages, le rapport 2004 que vient de publier l'Observatoire des Mines fait le point, pays par pays, sur la situation des mines antipersonnel dans le monde, et propose un bilan des cinq années passées: les résultats sont très encourageants, même si, comme le rappelle notre éditorial, les défis restent importants. Le rapport complet est accessible sur le site Internet www.icbl.org.

ACTEURS NON-ÉTATIQUES

L'Observatoire des mines a identifié au moins 70 acteurs non-étatiques armés ayant utilisé des mines depuis 1999. Elles ont été utilisées régulièrement au Myanmar (Birmanie), au Burundi, en Tchétchénie, en Colombie, en République Démocratique du Congo, en Inde, au Népal, aux Philippines, en Somalie, au Soudan et en Ouganda. Par ailleurs, le rapport de 2004 mentionne pour la première fois l'utilisation de mines par des acteurs non-étatiques dans des pays comme la Bolivie, le Bhoutan, l'Irak et le Pérou.

PRODUCTION

Sur les 50 Etats producteurs de mines antipersonnel connus, 36 ont cessé leur production. Aucun Etat n'est venu s'ajouter à la liste des 15 pays producteurs, établie en 1999, excepté le Népal, qui a été mentionné pour la première fois dans le Rapport 2003 de l'Observatoire des mines. L'Inde et le Pakistan produisent activement des mines, y compris de nouveaux systèmes de largage à distance. Des représentants de Singapour et du Vietnam ont admis que leur pays continue de produire des mines.

TRANSFERT DE MINES

L'exportation des mines a pratiquement pris fin dès 1996. Le commerce de mines s'est en effet réduit à un très petit nombre de trafics illicites. Un nombre significatif d'Etats non parties à la

Convention ont instauré ou étendu leur moratoire sur le transfert des mines antipersonnel durant les cinq années passées.

DESTRUCTION DES STOCKS

Lors de l'entrée en vigueur du Traité, 131 pays possédaient des stocks de mines antipersonnel, soit au total environ 260 millions. Jusqu'à présent, 62 millions de mines ont été détruites. 65 Etats parties ont terminé la destruction de leurs stocks. Les plus grands stocks de mines se trouvent en Chine (110 millions), en Russie (50 millions) et aux Etats-Unis (10.4 millions).

DÉMINAGE

Du déminage a été rapporté dans 65 pays, incluant des programmes de déminage humanitaire au bénéfice de la population civile dans 36 pays. Les vies de millions de personnes sont affectées par la présence de mines et de munitions non explosées dans 83 pays. Durant l'année écoulée, aucune activité de déminage n'a été rapportée dans 20 de ces pays.

VICTIMES DE MINES

Entre 2002 et 2003, une baisse des accidents a été enregistrée dans la plupart des pays affectés par des mines. Cependant, 86% des victimes sont des civils et 23% des enfants. Le nombre cumulé de survivants à des accidents par mines dans le monde est estimé aujourd'hui entre 300'000 et 400'000. L'aide proposée reste très insuffisante. ■

BROKEN CHAIR RÉNOVÉE EN PRÉPARATION DU SOMMET DE NAIROBI

La chaise monumentale au pied arraché, installée depuis 1997 face à l'entrée du Palais des Nations à Genève, vient d'être restaurée avec le soutien de la Confédération. Ces travaux soulignent l'importance du Sommet de Nairobi pour un Monde sans Mines, la Conférence de révision du Traité d'interdiction des mines antipersonnel qui s'est terminée le 2 décembre 2004.

La restauration de Broken Chair rappelle aux États signataires que les promesses d'éradication de ces armes et d'assistance aux victimes s'inscrivent dans la durée: les premiers succès doivent être confirmés dans les années à venir par des engagements à la hauteur des défis rencontrés. Cette sculpture en bois de 12 mètres de haut a été commandée par Handicap International au sculpteur Daniel Berset, et est aujourd'hui la propriété de l'organisation.



Quand les Cambodgiens déminent le Mozambique

Le Tempest MK IV est une débroussailleuse fabriquée au Cambodge par un de nos partenaires qui privilégie l'emploi de personnes handicapées. Nos équipes de démineurs utilisent aujourd'hui le Tempest MK IV au Mozambique.



Fabriquée au Cambodge et utilisée au Mozambique, la débroussailleuse Tempest MK IV participe à la création d'un réseau solidaire d'échanges de savoir-faire.

Chaque année, une centaine d'accidents dus aux mines antipersonnel ou à d'autres «résidus explosifs de guerre» font des victimes au Mozambique. Plus de dix ans après les accords de paix, les besoins en matière de déminage restent importants, mais les modalités d'intervention ont évolué. «Aujourd'hui, 60% des terrains minés au Mozambique ont une superficie inférieure à 15'000 m². Pour traiter ces petites surfaces, mais aussi pour intervenir immédiatement lorsqu'on nous signale un engin dangereux, nos équipes ont besoin d'équipements maniables, solides et rapides», précise Gilbert Hascoët, directeur de programme.

UNE MACHINE PERFORMANTE

C'est dans cette optique que nous avons équipé les démineurs avec une machine, le Tempest, capable de débroussailler de 200 à 800 m² de terrain par heure, suivant le type de végétation. Cet engin présente de nombreux avantages: il peut se déplacer sur un terrain accidenté, contourner les obstacles (arbres, maisons...) et est téléguidé. De plus, son blindage limite les risques d'endommagements en

cas d'explosion. «Un démineur passe 70% de son temps à défricher manuellement. Avec le Tempest, non seulement nous gagnons en sécurité, mais aussi en rapidité d'exécution», souligne Gilbert Hascoët. «Nous procédons en trois temps: tout d'abord, le Tempest nettoie le terrain pollué, ensuite les chiens spécialement dressés à la détection des substances explosives repèrent les engins dangereux, enfin les démineurs se concentrent sur la partie la plus délicate du travail, déterrer pour pouvoir neutraliser l'engin».

DES CONDITIONS DE PRODUCTION EXEMPLAIRES

Au-delà des qualités techniques du Tempest, ses conditions de développement et de production illustrent aussi votre volonté de promouvoir le travail des personnes handicapées et les échanges entre régions défavorisées. Mises au point au Royaume-Uni, c'est au Cambodge que ces machines sont fabriquées et assemblées par notre partenaire DTW (Development Technology Workshop). Dans ses trois sites de production, DTW privilégie l'emploi des per-

sonnes handicapées, formées aussi bien au montage qu'à l'entretien de ces machines. Un transfert de technologie réussi puisque douze Tempest sont en opération dans le monde. Aujourd'hui, ce réseau solidaire d'un nouveau genre est un succès. ■

«JE N'ARRIVE PAS ENCORE À Y CROIRE!»

Mario a été atteint de poliomyélite à l'âge de 1 an. Issu d'une famille très modeste au Nicaragua, il ne reçoit son premier fauteuil roulant qu'à 21 ans. C'est à l'âge de 23 ans, que son goût pour le sport se manifeste. Grâce à sa force de caractère et sa ténacité, Mario accède rapidement à un bon niveau et devient même champion national du 5'000 mètres. Et ce, bien qu'il n'ait jamais eu ni entraîneur, ni médecin. Ses performances lui valent même d'être invité à une Compétition de personnes handicapées en Pennsylvanie, aux Etats-Unis. Malheureusement, faute d'argent il ne peut s'y rendre.

Cette fois, Mario Alberto a appris la nouvelle par l'Institut des Sports Nicaraguayen: le Comité international paralympique l'invitait à participer aux Jeux paralympiques d'Athènes! Heureusement, cette fois Mario a pu trouver un financement pour le billet d'avion. «Je n'arrive pas encore à croire qu'on ait pris ma candidature en compte. C'est un rêve qui devient réalité. Je suis le premier handicapé Nicaraguayen à participer à ces Jeux et j'espère que d'autres auront ce même bonheur» a dit Mario à un Journaliste de El Nuevo Diario, peu après avoir appris la nouvelle.



Mario confie que c'est sa femme, son enfant, son futur enfant et sa mère qui sont sa source d'énergie pour trouver la force de lutter au quotidien et se sentir «comme les autres personnes, même en fauteuil roulant».

Du 10 au 30 septembre 2004, Mario a participé comme athlète aux Jeux paralympiques d'Athènes. Bravo Mario!

« Parrains solidaires »

Comment devenir « parrain solidaire » ?

Etre « parrain ou marraine solidaire » c'est s'engager à verser Fr. 35.- par mois pour soutenir un de nos programmes. Cette forme de soutien crée un lien privilégié entre vous, l'équipe du programme et les bénéficiaires. Vous recevrez chaque trimestre des nouvelles du responsable de la mission, des photos et l'histoire personnelle d'un enfant ou d'une famille aidé par Handicap International. Vous accompagnez ainsi par votre solidarité des enfants, des femmes, des hommes sur le chemin de l'autonomie (www.handicap-international.ch).

Merci pour votre soutien!

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Vivre debout

Soyez l'un d'entre eux
et affirmez ainsi
votre conviction!

CCP: 85-210210-9

RENOYER CE COUPON À Handicap International - Avenue de Joli-Mont 11 - 1209 Genève - ou par fax: 022 788 70 35

Oui, je souhaite devenir « Parrain ou marraine solidaire » dans le pays où mon aide sera la plus utile. Afin de réduire les coûts administratifs, je verserai les Fr. 35.-/mois par ordre permanent. *Les formulaires pour l'établissement de l'ordre permanent me seront transmis en même temps que mon premier dossier trimestriel.*

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA: _____

Ville: _____

« Parrains
solidaires »